

bre 1736, le Consulat lui alloua un traitement de 500 livres¹ ; il travailla dix ans à la confection de l'inventaire de ces collections. Cet inventaire a disparu et se retrouvera peut-être un jour, comme j'ai eu l'heureuse chance de retrouver déjà l'inventaire du *Cabinet d'antiquités et du médaillier du collège de la Trinité*. En 1734, Deschamps, en prenant charge du médaillier de la Ville, avait constaté, en marge d'une délibération inscrite sur les registres des actes du Consulat au sujet de ce médaillier, qu'il se composait de 10,411 pièces, savoir :

- 581 médailles ou médaillons en or ;
- 5,218 médailles antiques, grand, moyen et petit bronze ;
- 4,295 médailles antiques en argent ;
- 64 médaillons ou médailles d'argent modernes et 253 pièces de monnaie ancienne, aussi d'argent.

La pièce qui contenait ce médaillier était fermée avec deux clefs dont l'une était déposée aux archives de la ville et l'autre restait entre les mains du garde (Archives de la ville, reg. Cons. 1734).

Tel était ce médaillier au moment de la Révolution. M. Deschamps fils en était le conservateur ; mais la tourmente de 1793 devait être aussi funeste à ce dernier qu'aux collections dont il avait la garde éclairée.

Le 6 mai 1791, la municipalité qui avait succédé au Consulat, décida « qu'il serait fait une reconnaissance des médailles et effets étant dans le cabinet des médailles de la Ville confié à la garde de M. Deschamps et à leur recollement avec le catalogue qui en existe, et que procès-verbal en serait dressé par MM. Vingtrinier et Perret, nommés commissaires pour faire cette reconnaissance. » (Arch. de la Ville, regist. des délib. 1791).

Ces agents présentèrent leur rapport le 14 mai. Il en ressort que le médaillier de la ville, qui était alors contenu en différents cabinets ou armoires, consistait :

- 1° En 594 médailles ou médaillons d'or, antiques et modernes.
- 4583 médailles antique d'argent.
- 93 médaillons ou médailles modernes aussi d'argent ou d'argent doré.

¹ Par délibération du 22 mars 1753, ce traitement fut élevé à 1,000 livres (Regist. consul.).